

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari Bank

Siège Social :95, Avenue de la Liberté – 1002 Tunis

Attijari Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2008.

(Mt. en milliers de dinars)

	<u>du</u> <u>01/04/08</u>	<u>du</u> <u>01/04/07</u>	<u>au</u> <u>30/06/08</u>	<u>au</u> <u>30/06/07</u>	<u>au</u> <u>31/12/07</u>
1) PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE	54 064	45 405	100 321	83 951	181 005
Intérêts et revenus assimilés	35 930	31 302	67 675	58 461	124 353
Commissions (en produits)	9 549	9 082	17 626	15 873	32 816
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	8 220	4 484	13 824	9 031	22 013
Revenus du portefeuille d'investissement	365	537	1 195	586	1 823
2) CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE	20 225	18 195	40 593	37 258	76 221
Intérêts encourus et charges assimilées	19 809	18 195	39 790	37 258	75 225
Commissions encourues	372	0	741	0	996
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	44	0	62	0	0
3) PRODUIT NET BANCAIRE	33 839	27 210	59 727	46 693	104 784
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2	684	135	806	1 348
5) CHARGES OPERATOIRES DONT :	17 626	14 675	32 727	27 513	59 225
Frais de personnel	11 756	10 576	22 659	20 223	39 316
Charges générales d'exploitation	5 869	4 099	10 068	7 290	19 909
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE			326 210	303 953	339 930
Portefeuille Titres Commercial			267 155	256 110	291 523
Portefeuille Titres d'Investissement			59 055	47 843	48 407
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE			1 813 037	1 593 647	1 700 409
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT :			2 267 177	1 755 067	1 941 636
Dépôts à vue			658 966	510 637	554 397
Comptes d'épargne			707 236	612 132	673 949
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES			112 781	116 243	115 465
10) CAPITAUX PROPRES *			89 380	102 303	91 021

* Les capitaux propres sont présentés sans les résultats de la période au premier semestre 2008 et 2007. Ils sont présentés après affectation des résultats au 31/12/2007.

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés aux 30 juin 2008 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial et les titres de placement sous la rubrique portefeuille titre d'investissement.

Créances immobilisées, douteuses ou litigieuses

Sont inscrites sous cette rubrique les créances impayées et contentieuses ainsi que les découverts gelés après les avoirs maintenus dans leurs comptes d'origine pendant une période d'observation.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondant.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2008 sont déduits du résultat.

Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2008. Les charges courus et non échus sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2008 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

L'activité d'ATTIJARI BANK au cours du premier semestre 2008 s'est caractérisée, par rapport à la même période de l'exercice 2007 par :

- Une augmentation des dépôts de la clientèle de 512,1 Millions de Dinars ou 29,2 % en particulier des dépôts à vue + 148 MD (29%) et de l'épargne + 95 MD (15,5%).
- Une évolution des crédits à la clientèle de 219,4 Millions de Dinars ou 13,8 %.
- Un accroissement du chiffre d'affaires de 16.4 Millions de Dinars ou 19,5% . Cette évolution provient des intérêts et revenus assimilés + 15,8 %, des commissions + 11 % et des gains sur portefeuille titres + 56 ,2 %.
- Une maîtrise des charges d'exploitation bancaires qui ont évolué de 3,3 Millions de Dinars ou 8,9 %.
- Une progression du Produit Net Bancaire de 13 Millions de Dinars ou 27,9 % pour se situer à 59,7 MD.